



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 3 avril 2023 à 19 h.

Sont présents à cette assemblée les membres du conseil : M. Paul Germain, maire et M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay et M. Pierre Daigneault.

Assistent également à cette assemblée : Me Caroline Dion, greffière, Mme Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et trésorière, Mme Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement et M. Marc Lapointe, promoteur, Développement Immobilier Majesmo inc.

1.

1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée publique de consultation procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h.

2.

2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement 601-88 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation multifamiliale (H4) et projet intégré (pour l'usage habitation multifamiliale (H4)) dans la zone H-204 :**

1. Le projet de règlement a pour but d'autoriser l'usage habitation multifamiliale (H4) et projet intégré (pour l'usage habitation multifamiliale (H4)) dans la zone H-204.

- **Projet de règlement 601-89 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale (H1) en mode contigu, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale (H2) en mode jumelé, de modifier les spécifications de l'usage habitation multifamiliale (H4) et de retirer l'usage institutionnel (P1) dans la zone H-265 :**



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

1. Le projet de règlement a pour but d'autoriser l'usage habitation unifamiliale (H1) en mode contigu, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale (H2) en mode jumelé, de modifier les spécifications de l'usage habitation multifamiliale (H4) et de retirer l'usage institutionnel (P1) dans la zone H-265.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-88

La période de consultation sur le projet de règlement numéro 601-88 s'est déroulée de 19 h à 19 h 56.

Madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-88 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation multifamiliale (H4) et projet intégré (pour l'usage habitation multifamiliale (H4)) dans la zone H-204.*

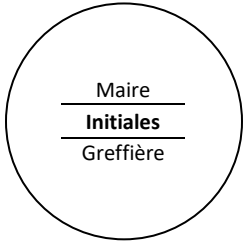
Madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-89

La période de consultation sur le projet de règlement numéro 601-89 s'est déroulée de 20 h 02 à 20 h 15.

Madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-89 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale (H1) en mode contigu, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale (H2) en mode jumelé, de modifier les spécifications de l'usage habitation multifamiliale (H4) et de retirer l'usage institutionnel (P1) dans la zone H-265.*

Madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

3.

3.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Les citoyens présents posent des questions tout au long de la consultation tenue pour le projet de règlement numéro 601-88.

Les élus présents posent des questions pendant la consultation tenue pour le projet de règlement numéro 601-89.

4.

4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 20 h 15.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Paul Germain, maire

[ORIGINAL SIGNÉ]

Me Caroline Dion
Greffière